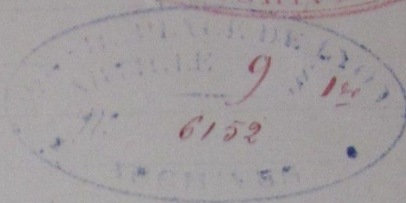
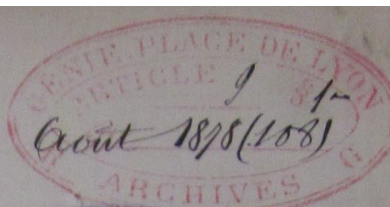


Ministère  
de la Guerre

D. n.° 184.

Paris, le 24 Août 1878 (1878)



1<sup>re</sup> Direction — Génie

2<sup>o</sup> Bureau — Matériel

Lyon

Acquisition de terrain  
pour l'établissement d'une  
batterie à Sessignas.

13038.

Fait avec  
le  
Colonel dans un rapport que vous m'avez transmis par un bulletin en date du 14 Août courant, le Chef du Génie à Lyon fait connaître que les propriétaires dont les noms suivent ont signé des compromis portant promesse de vente à l'Etat, aux prix ci-après indiqués, de diverses parcelles de terrain nécessaires pour l'établissement d'une batterie à Sessignas, dans les dépendances de ladite place, savoir:

N.° d'ordre		
4	Sieur Pouilloux (Jean)	334, "
6	Sieur Gayet (François)	254.28
	Plus 65.82 <sup>o</sup> à titre d'indemnité pour dommage à une parcelle en dehors.	
8	Sieur Merlin (Barthélemy)	2856, "
9	Dame V.° Merlin	405, "

Le Chef du Génie fait connaître, en outre, que le Sieur Gayet (François) et la Dame V.° Bressat ont déclaré par écrit renoncer au bénéfice du jugement d'expropriation, en ce qui concerne deux parcelles (N.° 6 et 17), que le tracé de l'ouvrage permet de laisser en dehors de l'empire.

Conformément à votre avis, je donne mon approbation aux compromis sus mentionnés et j'autorise l'acquisition des parcelles qui en font l'objet, aux prix sus mentionnés, Veuillez donc prescrire au Chef du Génie de se concerter avec M. le Préfet du Rhône, pour faire réaliser ces acquisitions, au moyen d'actes administratifs, qui seront réservés à mon approbation et me seront soumis en projet, avec les titres qui auront servi à leur rédaction.

M. le Directeur du Génie

à Lyon.

Je donne pareillement mon approbation à la convention relative  
aux parcelles n<sup>os</sup> 6 et 17, qui seront, en conséquence, maintenues en dehors  
des limites du terrain militaire.

Recevez, Colonel, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Le Ministre de la Guerre  
Pour le Ministre et par son ordre :

Le Général, Directeur,  
Signé : S. de Rivière,

Copie certifiée et notifiée pour exécution à M.<sup>e</sup> le L.<sup>e</sup> Cabanel  
Chef du Génie à Lyon.

Lyon le 25 Août 1878.  
Le Colonel Directeur du Génie,  
L. de Neufville